



Déclaration du SNUipp-FSU préalable à la CAPD du 31 mai 2018

Le projet présenté par le gouvernement dans le cadre de la concertation « Action Publique 2022 », au prétexte de simplification d'un fonctionnement jugé trop lourd, **réduit considérablement le rôle des commissions administratives paritaires.**

C'est inacceptable pour le SNUipp-FSU et la FSU qui dénoncent cette volonté de s'affranchir du contrôle des élus du personnel, essentiel pour assurer la transparence et la régularité de toutes les opérations qui concernent la mobilité et la carrière de chaque agent de la Fonction publique. L'une des pistes envisagées porte sur la suppression de toutes compétences des CAPD en termes de mobilité, de mutation et de changement de position statutaire (détachement, disponibilité, intégration ou réintégration, démission). Autre élément du projet, la CAPD ne serait plus consultée sur l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs. Les représentants en CAPD ne seraient destinataires que des opérations réalisées et des agents retenus.

Ce projet gouvernemental représente un bouleversement complet du fonctionnement actuel de la Fonction publique **ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité** en matière de gestion des personnels. Dans l'Éducation nationale, notamment dans le premier degré, les élus du personnel fournissent un important travail de vérification des données individuelles, des barèmes utilisés pour le mouvement ou les promotions, permettant de corriger de nombreuses erreurs et injustices pour chaque opération. Ils connaissent bien les règles en vigueur, la réalité du terrain ainsi que certains cas individuels et sont un support précieux qui aide l'administration à prendre des décisions équitables et respectueuses des personnels. D'autre part, leur présence et leur action dans les CAPD permettent de rendre compte du fonctionnement de ces instances et d'y faire valoir la transparence et l'équité qui sont pour le SNUipp-FSU des valeurs fondamentales.

Face à un projet qui va jusqu'à évoquer la « suppression éventuelle du paritarisme, à l'exception des questions disciplinaires » et qui constitue une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires, le SNUipp-FSU et la FSU affirment leur totale opposition et demandent au gouvernement de renoncer au texte proposé. Sur cet enjeu essentiel, ils travaillent à construire une réaction unitaire en associant l'ensemble des personnels.

Les **résultats de l'admissibilité du concours de recrutement** de professeurs des écoles (CRPE) sont arrivés dans l'ensemble des académies. Ils confirment une crise du recrutement qui perdure et frappe durement certaines académies. Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence à prendre des mesures concrètes.

Depuis cinq ans, tous les CRPE ont été marqués par des recrutements non effectués et au total 2 796 recrutements n'ont pu se réaliser à l'issue des épreuves d'admission. Cette crise a des causes multiples : élévation du niveau de recrutement sans mesures favorisant l'accès à tous (pré-recrutements, aides sociales...), rémunération insuffisante, mais aussi difficulté des conditions d'entrée et d'exercice du métier.

Pour rendre le métier attractif, le SNUipp-FSU demande des mesures ambitieuses de pré-recrutement dès l'entrée à l'université, une réelle amélioration des conditions de formation et d'entrée dans le métier des nouveaux enseignants, ainsi qu'une revalorisation salariale. Il y a urgence, car il en va de la qualité du service public d'Éducation, due à tous les élèves sur l'ensemble du territoire. Le syndicat va s'adresser rapidement au ministère pour lui demander de faire en sorte qu'aucun poste ne soit perdu à la rentrée 2018 et demandera si besoin le recours aux candidats sur listes complémentaires et non à des contractuels.

La CAPD d'aujourd'hui examinera les **résultats du mouvement principal**. Le mouvement se complexifie d'année en année, les règles garantissant l'équité et la transparence se réduisent, car, malgré l'opposition de l'ensemble des représentants du personnel, vous faites, Monsieur le Directeur académique, le choix de profiler toujours plus de postes.

Nous examinerons également les **promotions à la hors-classe**, avec de nouvelles modalités.

Les avis sont arrivés tardivement sur I-Prof, dans la plus grande opacité, et ont montré une inégalité de traitement entre collègues. Ils se sentent jugés, sans en connaître les critères, sans possibilité de discuter ou contester, et sans que cet avis puisse évoluer dans les années à venir.

Cela plonge les collègues dans un grand désarroi, et nous dénonçons ces modalités de communication. Le SNUipp-FSU conteste cette part de « mérite » dans l'accès à la hors-classe, et demande la transformation de ce grade en un 12^e échelon accessible à toutes et tous.

Beaucoup de collègues n'ont pas été inspectés depuis longtemps. Les IEN disent s'appuyer sur les précédents rapports d'inspection pour nuancer leur avis. Il est difficile d'accepter que l'on puisse penser que les enseignants n'aient ni pris en compte les remarques faites alors, ni amélioré leurs pratiques. Or, dans notre culture professionnelle, les appréciations « excellent », « très satisfaisant », « satisfaisant », « à consolider » ont un sens bien précis, et renvoient à un jugement sur la personne.

La dignité et la reconnaissance professionnelle sont pourtant des facteurs de santé et d'efficacité. La mise en concurrence des enseignants ne participe pas du climat serein dont notre profession a besoin pour enrichir ses méthodes et ses pratiques parce que, dans une école, le travail en équipe participe de la réussite des élèves, nous avons besoin d'être fédérés. C'est en tous cas ce que nous attendons de notre institution.